



« COCONSTRUIRE N'EST PAS CONTRAINDRE »

COMMUNIQUE DE LA GOUVERNANCE DE LA CLINIQUE DE LA BORDE

17 OCTOBRE 2025

C'est avec consternation que la Direction de la Clinique de la Borde (Cour-Cheverny), établissement privé spécialisé en psychiatrie depuis 1953, a pris connaissance de l'article intitulé « Psychiatrie institutionnelle : l'ARS accompagne la transformation des Cliniques de la Borde et de la Chesnaie » publié, sans information préalable, dans la « lettre Pro » de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire en date du 17 octobre 2025.

Nous sommes aujourd'hui contraints d'opposer un droit de réponse à cette lettre qui laisse entendre que la Clinique de la Borde s'associerait au projet de transformation de son offre souhaité par l'Agence régionale de Santé.

Alors que notre Institution s'est toujours inscrite dans un dialogue continu avec les Autorités publiques pour répondre aux besoins de la population, sa Gouvernance ne peut aujourd'hui comprendre l'initiative de l'Agence Régionale de Santé de procéder unilatéralement et de façon discrétionnaire à une transformation majeure de son offre de soins, sur le fondement de considérations non médicalement étayées et alors même qu'elle n'a pas encore procédé aux évaluations les plus élémentaires.

La seule démarche de la Clinique consiste à adapter ses réponses aux besoins des personnes souffrant de troubles psychiques, à partir de soins intensifs au long cours, en diversifiant ses modalités de prises en charge, dans une dynamique de coopération territoriale active. La création récente de la fédération psychiatrique du Loir-et-Cher réunissant l'ensemble des établissements de psychiatrie du territoire en est le reflet.

Depuis plus de 70 ans, La Clinique de la Borde constitue un acteur de référence dans la prise en charge globale des pathologies psychiatriques sévères au niveau territorial et national, aux côtés des acteurs publics et privés du soin psychiatrique. Elle ne constitue pas uniquement une référence historique ; elle demeure un centre d'expertise reconnu pour le traitement des pathologies résistantes en psychiatrie.

La volonté affichée de basculement de l'offre sanitaire vers une offre médico-sociale repose sur le postulat que les prises en charge psychiatriques de longue durée constitueraient des hospitalisations inadéquates. La Gouvernance de la Clinique rappelle ici, aux côtés de sa communauté médicale, que la pertinence d'une hospitalisation en psychiatrie relève d'une décision médicale. Les prises en charge réalisées au sein de la Clinique répondent aux règles de l'art médical. Comme la Haute Autorité de Santé l'a relevé dans sa décision de certification, la pertinence des soins et des parcours y est parfaitement argumentée par des décisions médicales collégiales et éclairées au regard de l'évolution de l'état de santé du patient.



Le travail mené pour améliorer l'autonomie des patients et encourager leur réinsertion sociale n'est pas accessoire à leur prise en charge psychiatrique, il en est partie intégrante. Cette démarche de réhabilitation est d'ailleurs un prérequis de l'autorisation d'exercer en psychiatrie.

Dans sa demande récente d'autorisation, la Clinique répond pleinement aux nouvelles conditions réglementaires et aux besoins identifiés dans le schéma régional de santé par le déploiement de projets innovants, dans une démarche de coconstruction territoriale, d'ailleurs reconnue par l'Agence régionale de Santé.

La coconstruction repose sur un principe fondamental : aucune décision ne peut être véritablement partagée si elle n'est pas librement consentie par tous.

Coconstruire en santé, c'est reconnaître la légitimité de toutes les parties et créer les conditions d'un dialogue sincère, ouvert et sans pression. C'est faire le choix de la délibération plutôt que de l'imposition, du consensus plutôt que du rapport de force.

Echanger n'est pas consentir. Coconstruire n'est pas associer par la contrainte.

Dans le cadre du dialogue qu'elle a entendu entretenir avec l'Agence Régionale de Santé, La Clinique a manifesté de manière continue ses perplexités et désaccords face à une perspective floue de modification de son offre de soins qui hypothèquerait la pérennité de son projet médical et mettrait gravement en péril la continuité des soins de personnes vulnérables.

Pôle d'attractivité médicale, la Clinique de la Borde accueille en outre chaque année plus de 800 personnes en consultations externes, du département et des départements limitrophes, dans une région frappée par la désertification médicale et singulièrement dépourvue de psychiatres.

A cet égard, La décision de l'Agence Régionale de Santé aurait pour conséquence sinon la fragilisation, au pire le démantèlement de la communauté médicale de l'établissement ce qui bouleverserait, à court terme, l'équilibre général de l'offre de soins du département.

La Commission des usagers de la Clinique de la Borde s'associe pleinement à la démarche de la Gouvernance, au service de la relation de confiance unissant les patients, leurs familles, la communauté médico-soignante et l'établissement, lesquels s'inscrivent tous dans la même perspective : garantir à chacun des soins de qualité quel que soit son état de vulnérabilité, dans le respect de ses droits fondamentaux et de ses choix.